

DE00011.03-2023
 République Française
 Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres	23
En exercice :	
Présents :	14
Absents :	3
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil vingt-trois le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Fabienne DUPUY, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Sophie DE ARAUJO,

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN (pouvoir à S. JUPPET), Marilyn SERRANO (pouvoir à F ; DUPUY), Chloé VIAL (pouvoir à M. SANDRIN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Jean-Paul COTTIER, Séverine MARLAY.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

**OBJET : PERSONNEL – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE -
 TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle précise que cela concerne un agent au service Administratif. Après avoir évalué les besoins en termes de personnel et suite à la demande de l'agent, il vous a proposé d'augmenter le temps de travail d'un Adjoint Administratif comme suit :

		Création	Suppression
Agent	Adjoint Administratif	30h	
	Adjoint Administratif		24h

Elle précise que la Commission Paritaire du CDG 38 a émis un avis favorable à cette demande et que cette modification interviendra au 1^{er} avril 2023.

Elle propose de valider le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 01/05/2022 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/04/2023	
ATTACHE TERRITORIAL	01	35	01	35
ADJOINT ADM. PPL DE 1ERE CLASSE	00	00		

ADJOINT ADM PPL 2^E CLASSE	01	35	01	
ADJOINT ADMINISTRATIF	02		02	
	01	35	01	35
	01	24	01	30
TOTAL	04		04	

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le
ID : 038-200063964-20230320-DE00011_03_2023-DE

.../.....

FILIERE ANIMATION

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 01/05/2022 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/04/2023	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2^E CLASSE	01	33	01	33
TOTAL	01		01	

FILIERE MEDICO SOCIALE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 01/05/2022 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/04/2023	
AGENT SPECIALISE Ppal DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	01	33	01	33
TOTAL	01		01	

FILIERE TECHNIQUE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 01/05/2022 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/04/2023	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	01	35	01	35
AGENT DE MAITRISE	02		02	
	01	35	01	35
	01	35	01	35
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	02		02	
	01	35	01	35
	01	8.50	01	8.50
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^E CLASSE	03		03	
	01	33	01	33
	01	35	01	35
	01	33	01	33
ADJOINT TECHNIQUE	01	35	01	35

TOTAL	09	09
--------------	-----------	-----------

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
 Reçu en préfecture le 22/03/2023
 Publié le
 ID : 038-200063964-20230320-DE00011_03_2023-DE



RECAPITULATIF GRADES/EMPLOIS TITULAIRES CRÉÉS :

FILIERE ADMINISTRATIVE :	04
FILIERE ANIMATION :	01
FILIERE MEDICO SOCIALE	01
FILIERE TECHNIQUE	09
TOTAL EMPLOIS STATUTAIRE	15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité

DECIDE de créer un poste à temps non complet puis de supprimer un poste à temps non complet selon le tableau ci-dessous :

DIT que l'agent sera nommé au 1^{er} avril 2023

		Création	Suppression
Agent	Adjoint Administratif	30h	
	Adjoint Administratif		24h

VALIDE le tableau des effectifs comme présenté

CHARGE Madame le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 SANDRIN Maria

